



Début juillet des jeunes ont pris pour cible des symboles républicains (Mairies, bibliothèques municipales, élus ...). Ce déchainement de violence faisait suite à la mort d'un jeune de 17 ans lors d'un contrôle routier.

Aussi désolante et regrettable que soit cette mort pour un simple refus d'obtempérer, rien ne justifie les violences qui ont suivi.

Pourquoi détruire, piller et incendier, impactant ainsi des citoyens qui ont vu leurs biens saccagés ? Que dire des commerçants qui ont vu leur magasin vidé de leur contenu, de tous ces citoyens dont la voiture a été incendiée et qui, faute d'assurance suffisante, se voient privés de leur outil de travail et de déplacement ? Le montant des dégâts occasionnés qui ont touché quelques 1500 bâtiments publics est estimé à 650 millions d'euros.

Un fossé s'est creusé entre les jeunes des banlieues et la police. En 2003, le gouvernement de l'époque avait décidé de supprimer la police de proximité qui avait un rôle de répression mais également et surtout, de prévention. Des antennes au cœur des cités permettaient à la population d'échanger avec les policiers, de communiquer, de maintenir le dialogue. « La police n'est pas là pour organiser des matches de rugby dans les quartiers mais pour arrêter les délinquants ! » avait alors déclaré le Ministre de l'Intérieur.

Depuis longtemps, l'association des Maires de France insiste sur la nécessité absolue de donner aux pouvoirs locaux les moyens et l'entière responsabilité de conduire les politiques de proximité. Au temps des injonctions descendantes doit succéder celui des libertés locales et de la responsabilité.

Aujourd'hui, plus aucun dialogue n'a lieu. Pire, l'Etat a décidé d'abandonner la présence des services publics laissant des populations sans aucun service de proximité. La dématérialisation est le mot d'ordre et l'ordinateur devient l'interlocuteur obligé de tous les citoyens.

La fracture numérique ne fait qu'élargir le fossé créé par ces nouvelles technologies. 15,4% des Français de plus de 15 ans sont en situation d'illectronisme, cette part augmente nettement avec l'âge (30% des plus de 60 ans) et est plus répandue parmi les personnes les plus modestes.

La machine devrait-elle remplacer l'Homme ? Sans parler de l'intelligence artificielle qui va bientôt nous impacter dans la vie de tous les jours.

Aussi il serait bon que nos décideurs prennent la mesure de ces bouleversements, vecteurs de méfiance et de doute pour nombre de citoyens, au risque d'engendrer rejets et ressentiments.

Didier BARDET
Maire

De plus en plus d'élèves pour cette rentrée 2023/2024

A l'école, une première étape a été franchie cette année en vue d'une possible ouverture de classe à la rentrée 2024. En effet, une augmentation franche des effectifs est constatée. On passe de 38 élèves à 51.

La classe dite « des grands » (CE1 au CM2) voit ses effectifs augmenter mais l'impact est léger. Ils seront 22 (contre 18 à la rentrée dernière).

La classe dite « des petits » (de la petite section au cours préparatoire) est la plus impactée avec 29 élèves. De ce fait, l'éducation nationale affecte un poste à mi-temps le matin pour décharger l'enseignante. La classe sera dédoublée le matin avec 16 élèves d'un côté et 13 élèves de l'autre. La présence des 29 élèves dans la même classe ne sera effective qu'en fin de journée pendant 1 heure car une quinzaine d'enfants font la sieste. Certes, il faudra une bonne organisation mais notre confiance en l'équipe éducative est totale.

Les 3 salles de classe ont donc été préparées en conséquence, comme s'il y avait une ouverture totale. Des « ateliers libres » de manipulation (tri de vêtements, de couleurs, voitures, de formes, bibliothèque, etc.) vont être aménagés pour la dernière heure de cours pour les plus petits.

Une nouvelle en demi-teinte, certes, qui nécessite de la part de la directrice une grande organisation mais qui nous laisse un bel espoir pour la prochaine rentrée.

Brèves

⇒ Champions pour le Pays de Somme

En 2022, l'équipe de DAOURS a gagné la coupe départementale du jeu Champions pour le Pays de Somme. La coupe est remise en jeu cette année.



Vendredi 29 septembre 2023 - 20h30
Salle des Fêtes de DAOURS

Entrée libre et gratuite

⇒ Repas des aînés

Il aura lieu le 19 novembre prochain. Comme les années précédentes, le repas sera offert aux habitants de Daours ayant plus de 67 ans dans l'année. Pour les autres habitants de Daours, la participation demandée sera de 20€ et de 10€ pour les enfants de moins de 12 ans. Pour toutes les personnes extérieures à la Commune le repas sera facturé 40€.

Bien évidemment, l'animation, les boissons et la bonne humeur sont comprises !

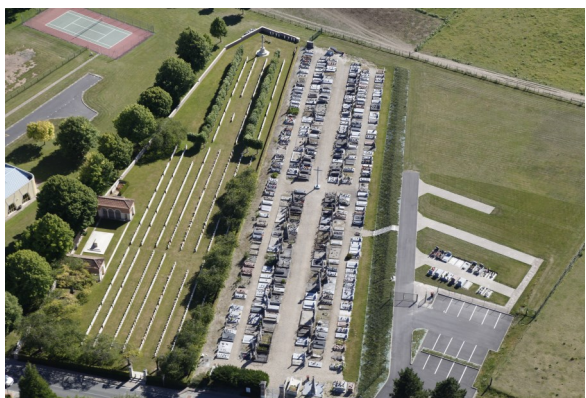
⇒ Augmentation des impôts fonciers ...

Les impôts fonciers sont arrivés. Eux aussi subissent une forte augmentation. Le Conseil Municipal avait décidé, pour cette année, de ne pas augmenter le taux de prélèvement qui est donc identique à celui de 2022. Pourtant la hausse est significative. Cela est dû au fait que le ministère de l'économie et des finances a décidé une augmentation de 7,1%, pour l'ensemble de la France, des bases cadastrales servant au calcul de cette taxe foncière.

⇒ Réouverture de l'épicerie

Changement d'enseigne, changement de gérant. C'est en bonne voie ! La réouverture devrait avoir lieu le 1er novembre 2023. L'amplitude horaire d'ouverture permettra un accès facilité que ce soit pour remplir le frigo ou pour du dépannage.

⇒ Reprises des concessions : fermeture du cimetière



Les travaux de reprises de concessions dans le cimetière vont démarrer le 7 novembre prochain. Ils devraient durer trois semaines? Nous souhaitons éviter au maximum les désagréments mais il sera peut-être nécessaire de fermer le cimetière ponctuellement. Des affiches seront apposées sur les grilles indiquant cette fermeture.

Pour information le montant des travaux de reprises des concessions à l'abandon s'élève à près de 50 000€ qui seront payés sur deux exercices budgétaires.

⇒ Tarifs des concessions du cimetière

Les tarifs augmenteront de 100€ à compter du 1er janvier 2024. Exemple : Une concession de 30 ans coutera 400€, celle de 50 ans coutera 600€ et la place dans le colombarium reviendra à 500€.

⇒ Recensement de la population 2024

Ce recensement qui a lieu tous les cinq ans se déroulera dans notre commune du 18 janvier au 17 février 2024. Nous y reviendrons lors du prochain numéro.

⇒ Un nouveau passage piétons et une nouvelle signalisation au sol aux feux tricolores

Le passage piétons permettra une traversée de la RD1 au plus près de l'accès du pôle santé mais également aux scolaires de traverser près de l'arrêt du car.

La nouvelle signalisation au sol, quant à elle, formalise la limite d'arrêt des véhicules au feu rouge pour permettre aux poids lourds et autres tracteurs avec remorques de tourner aisément sans avoir à monter sur les trottoirs.

⇒ Rappel : Association « Les bouchons d'amour »

Madame PINGUET, demeurant au 3 rue de Picardie, est le relai dans notre commune de l'Association Bouchons d'Amour.

Le but de cette association est de collecter les bouchons plastiques de bouteilles de boisson (eaux, sodas, lait ...) pour, ensuite, les revendre à un recycleur.

Les recettes de ces ventes permettent notamment à l'association d'acquérir du matériel pour les personnes en situation de handicap (ex: fauteuils roulants, matériels handisport, aménagement de véhicule ...).

Alors pensez-y et n'hésitez plus à déposer vos bouchons plastiques chez Madame PINGUET. Une poubelle, qui se trouve derrière sa boîte aux lettres est réservée à cet effet.



Focus sur les agents communaux

Vous avez certainement eu l'occasion de voir Olivier, Sylvain ou Dany, le long des trottoirs, désherbant, nettoyant les parterres, balayant, binant, tondant ... Un travail parfois exécuté sous un soleil de plomb même si certains jours il faut commencer à 6h00 pour pouvoir terminer à 13h00, évitant ainsi les chaleurs les plus élevées.

Vous les apercevez moins mais Séverine et Valérie ne sont pas en reste et nettoient journallement les bâtiments communaux. Durant les vacances elles en profitent pour effectuer un nettoyage complet de l'école, de la salle des fêtes et de La Cerisaie.

Gaël et Marie-Josèphe assurent toute la partie administrative, l'accueil de la mairie, la tenue de l'agence postale communale, répondent à vos demandes et à vos interrogations.

Enfin Béatriz, plus connue sous le nom de Betty, accueille et accompagne les enfants de la maternelle de l'école.

Bien évidemment ce n'est qu'une partie de leur travail et il est parfois nécessaire de rappeler que ces huit agents participent à notre qualité de vie. Il paraissait bien normal de les citer pour leur engagement au service de tous.

Réderie 2023 : Une chaleur exceptionnelle ...



Près de 320 exposants inscrits pour cette manifestation nouvelle formule. Dès 5h30, les bénévoles étaient postés pour permettre l'entrée des exposants et le placement sur les parkings. A 8h30, et une fois les derniers exposants installés, les entrées étaient fermées.

Le matin nombre de visiteurs arpentaient les rues à la recherche soit de l'objet rare soit du coup de cœur. Le midi trois points de restauration donnaient la pleine mesure de leur capacité à satisfaire les estomacs vides. La municipalité remercie



l'association TROUBADAOURS, le club de football de l'US DAOURS-VECQUEMONT-BUSSY-AUBIGNY ainsi que les jeunes sapeurs pompiers de Fouilloy pour avoir assuré le service.

L'après-midi, et sous un soleil de plomb, les visiteurs clairsemés se dispersaient lentement dans les rues de la commune. Certains rentraient chez eux, d'autres cherchaient un endroit où se réfugier pour trouver un peu d'ombre. Sans compter tous ceux qui ont dû faire le choix de rester à l'ombre et au frais et qui ne sont donc pas venus.

Cette période de fortes chaleurs, très exceptionnelle pour la saison, avait dissuadé certains exposants de venir s'installer dès le début de la matinée. D'autres sont repartis en début d'après-midi, le cagnard étant trop inconfortable.

Dès 17h00, les étals des exposants étaient rangés, chacun satisfait de cette journée qui restera toutefois dans les annales par l'exceptionnelle chaleur qui y a régné. Il nous faut dès à présent penser à la réderie 2024...

SAMEDI 7 OCTOBRE

9H - 13H

9H

Marche de 4 ou 8 kms
Participation 3€

Bénéfices reversés
intégralement

CONSULTATIONS DE
DEPISTAGE GRATUITES

JEUX

TOMBOLA

Petit déjeuner

Octobre Rose : Samedi 7 octobre 2023

Le pôle santé de Daours organise une animation pour la manifestation « Octobre Rose » qui aura lieu le 7 octobre de 9h00 à 13h00.

Cette manifestation est destinée à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Nuisances de voisinage

Dès que l'on parle de nuisance, on pense surtout aux nuisances sonores des tondeuses et autres engins thermiques. Il faut alors respecter les horaires d'utilisation de ces appareils.

Mais il n'y a pas que les appareils qui peuvent être bruyants, les aboissements des chiens sont aussi une nuisance pour le voisinage. Ainsi, si l'aboissement du chien est intensif, répétitif ou s'il est durable, il sera constitutif d'un bruit nuisible.

N'oublions pas le **tapage nocturne** qui peut être constaté **dès 22 heures**. Alors si vous prévoyez une petite fête, n'oubliez pas d'en informer le voisinage (un petit mot dans les boîtes aux lettres par exemple). Pour le respect de tous, évitons de pousser le curseur de la sono. En plus de la gêne pour les voisins, ça peut rendre sourd ...

De manière générale, l'article R1336-5 du Code de la Santé publique définit la nuisance sonore de la façon suivante : « **Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.** »

En ce qui concerne les animaux, peut-être est-il utile de rappeler qu'ils ne doivent pas divaguer dans la commune sans être sous la surveillance de leur maître. Nous avons contractualisé avec une société qui se charge de récupérer les animaux errants.

Les chiens non agressifs peuvent se promener avec leur maître à portée de vue et de rappel. Par contre il est absolument nécessaire de rattacher le chien à l'approche d'autres promeneurs. Pensez aussi à ramasser les petits paquets cadeaux laissés par votre animal de compagnie.

A propos des chats, il est rappelé que chaque chat doit être identifié sous peine d'amende. La reproduction est maintenant réglementée et réservée aux professionnels (les éleveurs détenteurs d'un numéro de SIRET). Une chatte peut avoir jusqu'à 18 chatons par an. **La forte présence de chats** peut aussi être une nuisance pour le voisinage. Faites stériliser vos animaux, ne nourrissez pas les chats sauvages pour le bien de vos voisins.



Horaires d'utilisation des appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses ...)
La semaine : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30
Le samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
Le dimanche : 10h00 à 12h00

Enfin, le brulage à l'air libre des déchets est interdit. Chacun a des poubelles et les déchetteries de Corbie et de Villers Bretonneux récupèrent les déchets spécifiques (Déchets verts, cartons, métaux, produits de peinture...).

Ces quelques règles de bien vivre ensemble permettront bien souvent d'éviter les conflits de voisinage et tout le monde aura à y gagner.

Daours en fête ... avec les Troubadours

Le dimanche 23 juillet, l'association TROUBADAOURS a organisé sa première fête. Le temps maussade n'a pas rebuté nombre de visiteurs qui ont pu apprécier la qualité des attractions proposées : Jeux picards, tir à la corde, mât de cocagne, fléchettes, chamboule tout...

En fin de journée, dans la salle des fêtes, un superbe concert de près de 2 heures du groupe « Sweet roads » d'Amiens a clos le spectacle.

Pour une première ce fut une réussite qui devrait en appeler d'autres.

